



assoph0793@orange.fr <http://web.me.com/assoph/ASSOPH/Welcome.html>

Communiqué de Presse

13 novembre 2011

L'ASSOPH et la famille de la victime rappellent que le meurtre odieux de Sophie Toscan du Plantier née Bouniol reste, après bientôt 15 ans, non élucidé et donc impuni. Elles estiment, au vu des derniers développements judiciaires en Irlande et après la décision de la Cour Suprême de reporter sine die l'audience programmée le 14 novembre 2011, être confrontées de manière inadmissible à un blocage de la machine judiciaire irlandaise. L'ASSOPH rappelle que le Mandat d'Arrêt Européen a été lancé en février 2010 et que le délai d'exécution est largement dépassé.

La Cour Suprême d'Irlande était censée apporter en novembre une réponse décisive à l'exécution du MAE. Il est incompréhensible de voir surgir un dossier vieux de 9 ans qui vient d'être transmis à la défense par les autorités judiciaires irlandaises elles-mêmes. Il est même ahurissant de constater que ces documents ne furent pas transmis à la Haute Cour de Justice de Dublin qui a jugé souverainement et décidé l'extradition du suspect en France il y a 8 mois.

Il ressort de tout cela une impression désastreuse d'inefficacité, d'incohérence et de dysfonctionnement grave entre les institutions judiciaires et policières irlandaises qui vient se substituer brutalement à l'exécution du MAE.

Dans cette affaire, des dizaines de témoins à charge ont pu s'exprimer librement, publiquement, et devant les médias sans que leur parole ait pu être mise en doute.

L'ASSOPH demande que la procédure judiciaire actuellement menée par la justice française en liaison avec les plus hautes autorités irlandaises dans le cadre du MAE soit dissociée de ce qui ressemble fort à des manœuvres hautement contestables et dont les motivations ou justifications lui échappent totalement.